

Le Royaume du Maroc propose une candidature unique de l'actuelle Secrétaire générale de la Francophonie Mme Louise Mushikiwabo pour un nouveau mandat en vue de poursuivre les réformes engagées par l'Organisation, a affirmé, lundi 23 mai 2022, le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, M. Nasser Bourita.

Il s'agit d'une option claire et pragmatique de soumettre une candidature unique au prochain sommet des Chefs d'Etat de l'organisation, prévu en Tunisie, en prenant en considération des circonstances particulières notamment les répercussions de la pandémie mais également la volonté de poursuivre les réformes engagées par la Francophonie, a souligné M. Bourita qui intervenait en visioconférence, lors de la 41ème session extraordinaire de la conférence ministérielle de cette organisation.

Il a fait observer que cette option n'est pas contraire au règlement de l'Organisation, insistant sur la nécessité de préserver l'efficacité et la stabilité des institutions de la Francophonie, tout en poursuivant les réformes qui ont été menées jusqu'à présent par son secrétaire générale, Mme Louise Mushikiwabo.

“Nous voulons poursuivre ces réformes”, a-t-il insisté, soutenant que cette option de candidature unique permettra de se focaliser sur la préparation du sommet des chefs d'Etat et de ses enjeux, ainsi que de se concentrer sur la poursuite des réformes.

“Le temps qui nous sépare du sommet devrait être focalisé sur un travail de fond”, a dit le Ministre, lançant un appel à la Secrétaire générale et au secrétariat pour “se consacrer à la préparation de la vision que nous voulons pour l'organisation à l'avenir”.

M. Bourita a également mis l'accent sur la nécessité de se mobiliser pour faire du sommet de la Tunisie un rendez-vous important et une étape marquante dans l'action de la Francophonie.

Le Ministre a en outre salué la mobilisation des autorités tunisiennes pour faire de ce sommet “une belle réunion qui tracera la voie pour l'avenir de l'organisation”.